



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 février 2011

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	13	0

**OBJET : 12-1 - MARIAGES -
RÉPARTITION DES DONS REÇUS -
ANNÉE 2010**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

440/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **22/02/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **02 MARS 2011**

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services

Stéphane PINTRE

Le vendredi 18 février 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/02/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOUÏ, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Eric PAUGET à Mme Martine SAVALLI
M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD
M. André PADOVANI à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
Mme Marguerite BLAZY à Mme Suzanne TROTOBAS
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Gérard PIEL à M. Denis LA SPESA
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

12-1 - MARIAGES - RÉPARTITION DES DONS REÇUS - ANNÉE 2010

Commission(s) : COMMISSION FINANCES
COMMISSION POPULATION - VIE SOCIALE - SOLIDARITE - HANDICAPS

À l'occasion des diverses cérémonies tenues en l'Hôtel de Ville et notamment des mariages, il est d'usage que les participants déposent des dons, dont l'affectation n'est pas déterminée lors du versement. Le produit de ces dons est traditionnellement réparti par le Conseil Municipal auprès des diverses œuvres ou associations à caractère social.

Au titre de l'année 2010, le montant des dons déposés au cours des cérémonies de mariage s'est élevé à la somme de 1.741,70 euros.

Conformément aux demandes adressées à la Commune et aux engagements pris, il vous est proposé de répartir la somme de 1.741,70 euros de la façon suivante :

- Équipe Saint-Vincent	348,34 €
- Fondation « Les Petits Frères des Pauvres »	348,34 €
- Association « Amitié et Loisirs des Anciens »	348,34 €
- Le Secours Populaire	348,34 €
- Le Secours Catholique	348,34 €
soit	1.741,70 €

(mille sept cent quarante et un euros et soixante-dix centimes)

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** la répartition des dons reçus à l'occasion des mariages 2010, d'un montant de 1.741,70 euros, de la façon suivante :

- Équipe Saint-Vincent	348,34 €
- Fondation « Les Petits Frères des Pauvres »	348,34 €
- Association « Amitié et Loisirs des Anciens »	348,34 €
- Le Secours Populaire	348,34 €
- Le Secours Catholique	348,34 €

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.12-1 -MARIAGES - RÉPARTITION DES DONS REÇUS - ANNÉE 2010 -

Date de transmission de l'acte : 02/03/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 02/03/2011

Numéro de l'acte : DCM440-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110218-DCM440-11-DE

Date de décision : 18/02/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers